

Faites vos achats facilement
au Pas de la Case
avec Ruban Bleu !
Samedi 08 Février

Réservez vite votre place en cliquant ici !

Départ Villefranche de R. Place Louis Fontanges 05h30

Départ Baraqueville Aire de Covoiturage Marengo 06h10

Départ Albi Aire de Covoiturage Séquestre 07h00

Tarif unique : 35€

Limité à 55 places

Aller

05h30 Villefranche de Rouergue place Louis Fontanges

*06h10 Aire de covoiturage Marengo N88 sortie 26
(Baraqueville)*

07h00 Aire covoiturage Séquestre N88 sortie 14 (Albi)

08h10 Pause Aire de service A66 Toulouse Sud (20 minutes)

10h50 Pas de la Case (Andorre)

Retour

13h50 Retour au Car

14h00 Départ

16H20 Pause aire de service A66 Toulouse Sud (20 minutes)

17h50 Aire covoiturage Séquestre N88 sortie 14 (Albi)

**18h40 Aire de covoiturage Marengo N88 sortie 26
(Baraqueville)**

19h20 Villefranche de Rouergue

Formalités

Personnes majeures : Pièce nationale d'identité ou passeport

**Mineurs accompagnés de leurs parents : pièce nationale
d'identité ou passeport + livret de famille**

**Mineurs accompagnés d'un tiers : pièce nationale d'identité ou
passeport + autorisation de sortie de territoire, délivrée par
un commissariat de police.**

**Le Permis de Conduire ne peut se substituer à une pièce
d'identité**

Conditions

Réservation sur internet uniquement (55 places)

Non modifiable et non remboursable

**Annulation possible ou report de la date du départ par manque
de réservation**

Les bagages sont sous la responsabilité du passager

**Mise à disposition d'étiquettes pour les clients qui souhaitent
étiqueter leur bagage.**

Indications quantité autorisées

Produits agricoles

Café : 1000 g de café ou 400 g d'extraits

Thé : 200 g de thé ou 80 g d'extraits

Boissons alcoolisées (*) : 1,5 l de liqueurs de plus de 22 degrés ou 3 l de liqueurs ou d'apéritifs de moins de 22 degrés ou de vins mousseux. 5 l de vins de table

Boissons non alcoolisés (jus de fruits, soda, etc.) 12 litres max

Tabac (*) : 300 cigarettes ou 150 cigares (de moins de 3 gr pièce) ou 75 cigares (de plus de 3 gr pièce) ou 400 gr de tabac à fumer

Autres produits agricoles : Pour une valeur de 300 euros () sans dépasser: 2,5 kg de lait en poudre, 3 kg de lait condensé, 6 kg de lait frais, 1 kg de beurre, 4 kg de fromage, 5 kg de sucre et sucreries, 5 kg de viande.**

Produits industriel

Parfums : 75 g de parfum + 375 ml d'eaux de toilette

Autres produits industriels : Pour une valeur de 900 euros ()**

Vous devez déclarer à la douane tous les produits qui dépassent les franchises individuelles. Il existe aussi des restrictions spéciales pour les animaux et végétaux, animaux vivants, espèces menacées d'extinction, médicaments, armes et munitions, objets d'art et de collection, devises, or et moyens de paiement. Quantités et montants maximums par personne.

(*) Pour ces produits les personnes de moins de 17 ans ne bénéficient d'aucune franchise.

() Pour les personnes de moins de 15 ans les États membres de la CE peuvent réduire la franchise jusqu'à la moitié des montants indiqués.**

Réservez vite votre place en cliquant ici !

Les Autocars Ruban Bleu

